

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS (MOINS DE 18 ANS)

** Rayer les mentions inutiles*

Je soussigné(e),

NOM

Prénom

Père, Mère ou Tuteur*, autorise mon enfant,

NOM

Prénom

Né (e) le à s'inscrire au club Aquaplongée loisirs et à pratiquer les activités proposées et AUTORISE les responsables à prendre toutes les mesures médicales d'urgence qu'imposerait son état.

Lyon, le

Signature

D. COLPAERT 30 rue Pablo PICASSO 69330 MEYZIEU Tél. 06 20 55 52 88

LOCATION DE MATERIEL

DISPOSITIONS RELATIVES AUX MATÉRIELS LOUÉS PAR LES ADHÉRENTS DU CLUB "AQUAPLONGÉE LOISIRS" LORS DES SORTIES

À l'occasion des sorties en milieu naturel, certains matériels sont mis à la disposition par le Club en fonction :

- du niveau de l'élève,
- de la préparation d'un Brevet.

Ces conditions sont valables 12 mois après le diplôme niveau 1.

Le matériel sera rendu **rincé, séché et propre** au magasin ALIZES PLONGEE avenue Jean JAURES, 69100 VILLEURBANNE, le mardi suivant la sortie.

Le matériel prêté est sous l'entière responsabilité de l'emprunteur. En cas de perte, de vol, de casse ou de mauvais entretien, une indemnité sera demandée.

CONDITIONS ET TARIFS PRÉFÉRENTIELS AUX ADHÉRENTS DU CLUB "AQUAPLONGÉE LOISIRS"

Valables pour tous niveaux confondus

- la location d'un bloc : 5 euros / jour,
- la location du détendeur : simple 3 euros / jour, compensé 5 euros/jours
- la location d'une stab : 5 euros / jour,
- la location de vêtements : 8 euros / jour.

RAPPEL IMPORTANT POUR LES ADHERENTS DU CLUB CONCERNANT LES SORTIES PLONGEE

Valable pour tous niveaux confondus

À chaque sortie "plongée", pensez à emmener **impérativement** avec vous :

- votre licence de l'année en cours,
- un certificat médical en cours de validité,
- le carnet de plongée

Tarifs 2009/2010 valables pour les membres déjà adhérents

Cotisation annuelle individuelle : 200 euros *

Cotisation annuelle "couple" : 360 euros *

Cotisation annuelle "enfant" : 160 euros * (moins de 16 ans)

Comprenant : - la cotisation annuelle au Club,
 - l'accès à la piscine.
 - la licence F.F.E.S.S.M.,

* Hors assurance complémentaire

Tarifs 2009/2010 valables pour les encadrants et les membres du bureau

Cotisation annuelle individuelle : 60 euros *

Comprenant : - la cotisation annuelle au Club,
 - la licence F.F.E.S.S.M.,
 - l'accès à la piscine.

* Hors assurance complémentaire

Tarifs et montants des options d'assurance individuelle "accident" et garanties d'assurance
Contrat du groupe N° 13 325 747 05 souscrit par la F.F.E.S.S.M. auprès de AXA ASSURANCE
Exercice 2009/2010 valable du 16 septembre 2009 au 31 décembre 2010 dans le monde entier.